

Conseil Municipal du 26 janvier 2012

Présents: Jean AYÇAGUER, Brigitte BOYÉ, Florian GARCIA, Jean-Claude GIRARD, Catherine HERNANDEZ, Antoine MAINARDIS, Frédéric PASIAN, Fatiha SOBIERAJEWICZ, Bertrand GUERY, Sandrine DE OLIVEIRA, Marielle BAROLLO, Odile LAFARGE, Sabine BRETOS, Nadine GUIBBAL.

Absente excusée : Mireille DUPUY.

Absent excusé ayant donné procuration : André NEPI-PUJOL.

Absents: Yves BAYLAC, Saddok BOUSOLTANE, Joël BRUSTON, Sophie CAZARD.

La séance est ouverte à 21H00 sous la présidence de M. AYÇAGUER, Maire de Lherm.

Mr Bertrand GUERY est élu secrétaire de séance.

Mme BOYE demande que soit apportée la précision suivante sur le compte rendu du 15 décembre 2011 :

Dans le cadre du déroulement des travaux de la salle des fêtes, et compte tenu de la crainte d'un éventuel engagement de responsabilités en cas d'accident, des précautions doivent être prises afin d'assurer la sécurité dans l'utilisation de la salle.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de présenter deux délibérations qui se sont rajoutées et qui n'ont pas été mentionnées sur l'ordre du jour de la convocation.

Il s'agit :

- Tarifs des cotisations de la Commune acquittées auprès du SIAH Touch

- Décision sur proposition de mettre en place une priorité à droite pour les rues G.Apollinaire et des Acacias, au débouché sur l'Avenue de Versailles.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour évoquer ces deux points.

Aménagement du Bois des Escoumes:

Mr PASIAN présente, avec visualisation de diapositives, l'aménagement forestier du Bois des Escoumes entrepris avec Mr MORO de l'Office National des Forêts.

De nouveaux sentiers ont été réalisés plus « sinueux et sportifs » en concertation avec les pratiquants du VTT (UNSS Collège), après broyage sur 420 mètres environ.

Les aménagements sportifs se caractérisent par des successions de bosses, des tables, des escaliers, slaloms, virages relevés.

Afin d'éviter que les véhicules à moteur s'introduisent dans le bois, il a été posé des barrières chemin du Châton avec creusement de fossés et pose de rochers pour empêcher le contournement des barrières. Un arrêté municipal sera pris et des panneaux conformes à la nouvelle réglementation seront posés.

Sur la parcelle qui avait brûlée l'an passé, et qui a été nettoyée, ont été plantés 30 arbres dans le cadre du programme « un enfant, un arbre ».

Des travaux de nettoyage sont encore à réaliser pour retirer des carcasses métalliques, bidons, ferrailles et pneus.

Eclairage public Route de l'Aérodrome :

Mr GIRARD informe le Conseil de la pose d'un point lumineux public à hauteur du 18 Route de l'Aérodrome.

La participation financière définie par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Hte-Gne (SDEHG) est décomposée comme suit :

Part gérée par le Syndicat	1 071 €
TVA éligible au FCTVA	283 €
Part restant à la charge de la Commune	553 €
Montant total des travaux	1 907 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la mise en place de cet éclairage public, pour une participation financière communale de 553 €.

Remplacement du photocopieur couleur :

Mr GIRARD propose de remplacer le photocopieur couleur actuellement au secrétariat de mairie qui présente de sérieux signes de défaillance.

Ce photocopieur avait été acheté, il y a 6 ans, au prix de 11000 € avec une subvention du Conseil Général de 2058 €. Compte tenu du nombre de copies effectuées et des frais de maintenance, le coût trimestriel est évalué à 2036.80 €.

Mr GIRARD, après avoir contacté quatre entreprises, et après avoir évalué les coûts, a proposé de louer ce matériel. Après étude des quatre entreprises consultées (CANON – IXEO – VALECIA et COPY SUD) avec des coûts trimestriels considérablement diminués, Mr GIRARD propose de retenir la Société la mieux disante, VALECIA pour un matériel CANON dont le coût trimestriel s'élève à 1155.90 € pour le même nombre de copies comparé.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour opter pour la location du photocopieur CANON auprès de la Société VALECIA.

Mme BOYE tient à préciser que des photocopies ont été faites par le secrétariat, à un particulier, qui a, avec insistance, refusé de les payer.

Effectivement, les photocopies d'ordre administratif qui sont à joindre à un dossier constitué en mairie sont gratuites, mais à titre privé demeurent payantes, afin de ne pas concurrencer le bureau de tabac qui assure cette prestation.

Afin que cet état de faits ne se reproduise pas, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne plus délivrer de photocopie à un particulier, à titre privé. Seules des photocopies émanant de documents administratifs de la mairie pourront être effectuées sur demande écrite et moyennant paiement.

Salle des Fêtes : travaux supplémentaires :

Mr MAINARDIS présente par visualisation de diapositives, l'état d'avancement des travaux.

Des travaux supplémentaires devront être réalisés, tels que :

Entreprises	Travaux à réaliser	Montant € HT
JRS	* Création d'un acheminement étanche à l'entrée de la salle des fêtes pour permettre la création de WC avec pose d'une porte isoplane. * Création d'un caniveau pour évacuation de l'eau à l'extérieur de la terrasse.	500.00 480.00
AARM	Pose et raccordement d'une centrale, un transmetteur, une sirène et deux détecteurs volumétriques.	894.00
ECD	Mise en place d'une minuterie pour chauffage	691.45
ALE	Programmeur 1 zone	197.22
TOTAL		2 762.67

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la réalisation des travaux supplémentaires dont le montant total s'élève à 2 762.67 € HT.

Dédommagements de l'assurance AVIVA – réfectoire du groupe scolaire :

Mr MAINARDIS informe le Conseil Municipal de l'acceptation de l'assurance AVIVA pour la prise en charge des travaux de réfection d'étanchéité du poteau central de la salle de restauration au groupe scolaire.

Le montant du dédommagement s'élève à 1 817.92 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour accepter le dédommagement de 1817.92 € pour travaux d'étanchéité du poteau central de la cantine scolaire.

Un devis a été établi par JRS pour les travaux de réfection de ce poteau pour un montant HT de 2500 €. Ces travaux se décomposent comme suit : démontage de l'habillage central – refaire le branchement du pluvial – refaire l'habillage central hexagonal en placo avec 2 caissons en plafond triangulaire – peinture travaux préparatoire – pose de fibres de verre + peinture blanche satinée – pose de protection chariot – évacuation des déchets en décharge.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal, pour la réalisation des travaux de réfection de cet ouvrage, par l'entreprise JRS pour un montant HT de 2500 €.

Désaffectation du logement de fonction sis 8 Avenue de Toulouse :

Mr le Maire rappelle qu'il a saisi Mr le Préfet pour avoir son avis sur le déclassement de cet immeuble qui se trouve dans le domaine public communal.

Par courrier du 1^{ier} décembre 2011, Mr le Préfet a émis un avis favorable à la désaffectation du logement de fonction d'instituteur.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé communal du logement sis 8 Avenue de Toulouse.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour accepter le déclassement du logement 8 Avenue de Toulouse, du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Mr le Maire propose de discuter, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, de l'éventuelle cession de cet immeuble, et si le principe de la cession est retenu, d'envisager les modalités.

Mr GUERY demande s'il n'est pas obligatoire de disposer d'un logement d'urgence sur la Commune. Mr le Maire précise que la Communauté de Communes du Savès. Elle a la compétence logement d'urgence et doit faire construire un logement, par un organisme HLM qu'elle louera. Dès que ce logement sera occupé, un fonds versé par l'Etat compensera en partie le loyer.

Assurances des risques statutaires du personnel CNRACL :

Mr le Maire informe le Conseil de la dénonciation du contrat d'assurances des risques statutaires du personnel CNRACL, par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP au 31/12/2011. Ce contrat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale devait prendre fin au 31/12/2013.

Le Centre de Gestion a remis ce contrat en concurrence pour assurer la couverture des deux années restantes.

Le marché a été attribué à :

Assurance : Groupement AXA France VIE

Courtier : GRAS SAVOYE

Un taux de participation est proposé selon les options retenues. Ce taux s'applique sur la masse salariale de l'année N-1:

1	Décès-accident et maladie imputables et non imputables au service-maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	4.73 %
2	Décès-accident et maladie imputables et non imputables au service-maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	4.02 %
3	Décès-accident et maladie imputables et non imputables au service-maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours cumulés	4.49 %
4	Décès-accident et maladie imputables et non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité et paternité	2.36 %

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'option n° 1 au taux de 4.73 %.

Mr le Maire propose tout de même, de mettre ce marché en concurrence pour l'année 2013.

Intégration voirie lotissement « Les Résidences du Parc » :

Mr le Maire présente la demande d'intégration de la voirie du lotissement « Les Résidences du Parc » formulée par le syndic.

Mr le Maire précise que 3 lots ne sont pas encore bâtis. Il serait préférable de revoir cette demande avec les avis des organismes des réseaux, dès que tous les lots seront construits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de surseoir à son avis.

Jumelage avec la Commune de HEDON :

Mr le Maire rappelle la demande de jumelage avec une Commune d'Angleterre, HEDON, du Collège Flora Tristan.

Mr GARCIA précise avoir demandé à Mr DELMOTTE, Principal du Collège qu'il se mette en relation avec la Présidente d'Euro Lherm Jumelage qui souhaite être contactée pour évoquer avec lui, les conditions de ce jumelage.

Mr GUERY, membre de l'association rapporte qu'Euro Lherm Jumelage dénonce les difficultés de dynamiser les relations franco-espagnoles et s'interroge sur les attentes du jumelage avec HEDON.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes et de la maison des associations :

Mr le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 6 mai 2010 pour les marchés de travaux de la salle des fêtes et de la maison des associations.

L'estimatif des travaux était fixé à 200 000 € HT et les honoraires de l'architecte à 15 000 € HT (7.50%).

Le cabinet ENZO & ROSSO a présenté un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, après rajustement du coût des deux marchés de travaux, le ramenant à 272 978.16 € HT. Le montant de l'avenant est revalorisé à la somme de 20 473.36 € HT (7.50%).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour accepter l'avenant de maîtrise d'œuvre présenté par ENZO & ROSSO pour un montant HT d'honoraires pour les deux marchés de travaux de la salle des fêtes et de la maison des associations, de 20 473.36 €.

Maîtrise d'œuvre pour étude de la réalisation du rond-point, accès à la zone Coucoures:

Mr le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réaliser un giratoire pour accéder à la future zone Coucoures, qui a été pré-étudié lors de la réalisation de l'étude urbaine de la zone par le groupement CASALS – INGC et URBACTIS, et dont le montant a été estimé à 440 000 € HT.

Afin de savoir si un marché avec publication et mise en concurrence devait être engagé, dont le seuil est fixé désormais à 15000 €, trois autres cabinets ont été contactés. Les propositions sont les suivantes :

Cabinets d'études	Estimation € HT
INGC	14 168 € (3.22%)
J2C	14 300 € (3.25%)
2au	22 000 € (5%)
Dumons & Fils	30 800 € (7%)

Mr le Maire propose de retenir le Cabinet INGC pour la réalisation du giratoire.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour retenir le Cabinet INGC pour un montant HT de 14 168 € pour la réalisation du giratoire accédant à la zone Coucoures.

Questions diverses :

1- Air Expo 2012 :

Mr GIRARD informe le Conseil que la manifestation annuelle Air Expo aura lieu le 12 mai 2012 sur l'Aérodrome Muret-Lherm.

Des parkings sont aménagés, principalement sur la Commune de Muret.

2- Modification du carrefour Avenue de Versailles / Rue Guillaume Apollinaire :

Mr PASIAN fait part au Conseil de la réunion des commissions travaux et environnement – cadre de vie où a été évoquée la question de priorité à droite au croisement de l’Avenue de Versailles et de la Rue des Acacias. Compte tenu du manque de visibilité au STOP de l’intersection rue G. Apollinaire / Avenue de Versailles, cette éventualité a été proposée par le secteur routier de Muret, mais la décision n’a pas encore été validée par le Conseil Municipal.

La seconde solution est de maintenir le STOP et de mettre en place un miroir sur le trottoir opposé. Mais, selon le Secteur Routier de Muret, l’emplacement du miroir est trop éloigné du croisement, la voie est trop large.

La mise en place d’une priorité à droite permettrait :

- d’être cohérent avec la zone 30 préconisé par le CERTU
- de casser la vitesse et de faire ralentir les voitures bien avant le haut du village où la voie est plus étroite
- d’obliger à la vigilance et donc de réduire la vitesse
- de prévoir une signalisation supplémentaire temporaire clignotante « vous n’avez plus la priorité ».

Il serait peut être judicieux de poser un radar pédagogique avant le croisement.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place la priorité à droite en remontant l’Avenue de Versailles de la rue G. Apollinaire et de la rue des Acacias, par 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.

3- Population de la Commune :

Mr le Maire informe le Conseil que la population totale de la Commune, communiquée par l’INSEE, au 1^{er} janvier 2012 est de 3 422 habitants.

4- Maison sise 5 Avenue de Versailles :

Mr le Maire a rencontré le porteur du projet, afin de lui faire part des remarques formulées lors de la séance du conseil de décembre 2011.

Il précise que le porteur de projet est d’accord pour faire qu’une seule entrée de la propriété sur la rue du Carrelot et fermer l’entrée Avenue de Versailles. Il laisserait le sous-bassement du mur qui fait l’angle où la visibilité est réduite et le surmonterait de grilles afin d’élargir le champ de vision de l’Avenue de Versailles.

Il s’agit du mur sur lequel est apposé le panneau publicitaire, qui disparaîtra lors du changement de propriétaire.

5- Nouvelles clés de répartition de la participation communale au SIAH du Touch :

Mme BOYE fait état des nouvelles règles de calcul de la participation communale au SIAH du Touch.

Le calcul de la répartition est fonction :

- de la surface du bassin versant du Touch (2205 ha – 4.36%)
- du linéaire des berges du Touch (7950 ml – 5.50%)
- de la population légale au 01/01/2011 (3333 hbts – 0.51% - coefficient 0.3)
- du potentiel fiscal par habitant 2009 (360 € - coefficient 0.5)
- coefficient de risque : 1
- clé de répartition : 1.48 %
- clé de répartition ajustée : 2.10%
- simulation : 4 254.09 €
- participation communale versée en 2011 : 6 491.68 €
- différence sur participation : - 2 237.59 € en 2012 par rapport à 2011.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour accepter les nouvelles clés de répartition pour définir la participation communale en 2012.

6- Lutte contre la prolifération des pigeons :

Mme BOYE précise qu'elle poursuit ses démarches et demeure dans l'attente de devis pour le placement de grilles au clocher.

Mme BOYE précise également qu'elle s'est renseignée sur les graines contraceptives et que le problème majeur demeure dans le fait que les pigeons ne doivent s'alimenter que de ces graines-là, l'efficacité étant constatée sur un long terme.

7- Installation de la Société SOMOAT :

Mr le Maire informe le Conseil que la Société SOMOAT a racheté Midilabor. Des travaux d'aménagement sont réalisés.

La Société SOMOAT est divisée en deux filières d'activités : SOMOAT assemblage aéronautique et SOMOAT énergies nouvelles, qui conçoit et place des panneaux photovoltaïques et va se positionner dans le secteur éolien pour les particuliers.

Dans le domaine aéronautique, leur principal créneau est spécialisé dans le traitement thermique des alliages légers.

8- Modification du PLU :

Mr le Maire informe le Conseil que le Cabinet d'Etudes URBACTIS est retenu pour un montant de 2700 € HT pour mener la modification du PLU et reprendre le règlement de toutes les zones.

9- Ferme photovoltaïque :

Mr le Maire informe le Conseil que le projet porté par AKUO ENERGY auprès de la Communauté de Communes du Savès a été retenu par la Région

Midi-Pyrénées qui subventionnerait l'achat du terrain. Deux projets ont été retenus Lherm et Saint-Clar dans le Gers.

10- Vacance de poste d'un adjoint technique :

Mr le Maire fait part au Conseil de l'embauche par la Communauté de Communes du Savès d'un employé municipal qui occupait l'emploi d'adjoint technique de 2^{ième} classe à LHERM.

Cette mutation sera effective au 13 février 2012. Le poste d'adjoint technique sera alors déclaré vacant.

Un recrutement devra être lancé, devra être fait pour le remplacer.

11-Intervention de Mr GUERY pour la défense de la laïcité :

Mr GUERY rappelle l'évocation, lors du précédent conseil municipal, de la plantation de l'arbre de la laïcité, et expose ses idées pour défendre cette valeur. Il a composé un dossier qu'il tient à la disposition de toute personne intéressée pour en prendre connaissance. Il lui semblerait plus judicieux de rappeler les valeurs de la République sur le frontispice de la Mairie et d'y ajouter celle de la laïcité.

Mr GUERY évoque la création d'un carré musulman dans le nouveau cimetière, qui, pour lui, porte atteinte à la forme de laïcité qu'il souhaite défendre.

Mr le Maire répond que le carré musulman n'est pas un carré confessionnel, ce qui est interdit dans la législation française.

Il permet simplement qu'une orientation soit donnée pour les sépultures.

Mme BOYE a pris la parole pour souligner que l'amalgame entre le carré musulman et la laïcité n'est pas justifié compte tenu que la législation française permet à chacun de se faire inhumer selon ses propres croyances.

12-Absence d'enseignant au sein de l'école élémentaire :

Mr PASIAN évoque l'absence d'une enseignante de l'école élémentaire (CE2) depuis deux semaines, qui n'a pas été remplacée.

Mme HERNANDEZ répond qu'il n'y a que deux remplaçants sur la circonscription, et que face à cette carence, la classe de Lherm, n'a pas pu en bénéficier.

Prochaines réunions

* Maire – Adjointes : lundi 27 février 2012 à 18 H

* Conseil Communautaire : jeudi 1^{ier} mars 2012 à 21 H

* Budget : lundi 5 mars 2012 à 18 H

* Conseil Municipal sur le D.O.B. (Débat d'Orientations Budgétaires):
jeudi 8 mars 2012 à 21 H

* Budget : lundis 12 mars – 19 mars 2012 à 18 H

* Maire-Adjointes : 19 mars 2012 à 18 H suivant la réunion du Budget

* Conseil Municipal pour vote du budget communal : mercredi 28 mars 2012 à 21H

* Conseil Communautaire : jeudi 29 mars 2012 à 21 H pour le vote du budget de la Communauté de Communes du Savès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.